



**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT LE NUMÉRO 03-429**

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE lors de la **séance ordinaire** qui se tiendra le **lundi 7 juin 2021** à 19h30 heures **par vidéoconférence publique**, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 03-429 pour la propriété située au **290A chemin Lac Teeples**, propriété formée du lot 6 356 702 du cadastre du Québec dont la superficie est de 1 900,00 mètres carrés, et située dans la zone Rv-501 ;

La demande vise à régulariser des constructions sans permis, plus précisément :

- à autoriser la galerie est à une distance de 9,60 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux (LNHE), au lieu de 15 mètres minimalement ;
- à autoriser la véranda à une distance de 12,01 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux (LNHE), au lieu de 15 mètres minimalement ;

Le tout tel qu'apparaissant sur le plan préparé par Étienne Robertson, arpenteur-géomètre, minute 1673, en date du 8 décembre 2020 ;

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de cette séance ou dans un écrit acheminé à l'adresse suivante reception@villelapeche.qc.ca avant le 2 juin 2021.

Les modalités de connexion à la séance, qui sera diffusée par vidéoconférence, seront disponibles sur le site internet de la municipalité dès le 2 juin 2021 à l'adresse suivante : <http://www.villelapeche.qc.ca>

DONNÉ à La Pêche, ce 5^e jour du mois mai 2021.

Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marco Déry, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 5^e jour du mois de mai 2021.

Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier